



COMMUNIQUE OUVRIERS D'ÉTAT

INSTANCE NATIONALE DE CONCERTATION OUVRIERE DU 4 JUILLET 2018

Lors de la précédente Instance Nationale de Concertation Ouvrière qui s'est tenue le 9 avril dernier, le temps imparti pour cette réunion ne permettait pas de traiter les dix points à l'ordre du jour. Si l'administration a tenu son engagement de réunir à nouveau l'INCO avant la mi-juillet pour aborder les nombreux sujets non traités, nous constatons que les documents de travail complémentaires nous sont remis en séance.

Cette séance a débuté par une déclaration liminaire [ICI](#) de l'USACcgt condamnant fermement le refus d'embauche sous statut d'OE et s'opposant au recours d'agents sous contrat pour assurer nos missions. En réponse la sous-direction des personnels a proposé aux organisations syndicales la tenue en urgence d'une réunion de présentation sur les prochaines embauches de contractuel. **La CGT a rejeté cette proposition, seule la CFDT (qui représentait 9% chez les OE suite aux élections professionnelles de 2014) collaborera**, car elle est à l'origine de cette réunion, qu'elle avait demandé lors du CT DGAC.

Les Points de l'ordre du jour :

- GT protocolaire création de la nouvelle famille Opérateur Maintenance Sécurité sur les Infrastructures et Equipements (OMSIE) :

L'USACcgt qui ne participe pas à ce GT, car non signataire de ce protocole, a été reçue en bilatérale pour en débattre. Les projets de référentiel des domaines, des formations et des fiches professionnelles issues de ce GT seraient les bienvenues si ce n'était qu'une révision des fiches professionnelles de l'actuelle famille Logistique. La réalité est toute autre, avec les prochains départs en retraite, l'arrêt des recrutements d'OE et la création des entités régionales communes, les besoins des services pour les moyens généraux sont indéniables. Si tous les Logisticiens intégreront d'office la famille OMSIE, faire miroiter à certains OE d'autres familles, notamment Entretien, une possibilité de progression de carrière s'ils intègrent cette nouvelle famille n'est pas totalement exact, car le contenu des fiches professionnelles OMSIE et les formations obligatoires seront bien réelles. Dans la situation actuelle avec le refus des embauches d'OE et l'arrivée de contractuels, quel intérêt à créer cette nouvelle famille, sauf si la DGAC y trouve un avantage !

Nous apprenons que depuis la décision du refus d'embauche d'OE, le SNPACM/FO a décidé de boycotter les GT protocolaires, a-t-il pris conscience des préjudices qu'occasionne ce protocole ? Finira-t-il par le dénoncer ?

- GT création de la famille Technicien de Maintenance Aéronautique :

Les conclusions de ce GT ainsi que les nouvelles fiches professionnelles étant diffusées en séance, l'USACcgt qui avait approuvé le mandat lors de la précédente INCO a refusé de participer au vote de validation.

- GT famille spécialiste des systèmes d'informatique :

Suite à la mise en place des nouvelles fiches professionnelles de cette famille, notamment pour la fiche du HCA, depuis 2014 les documents fournis aux candidats pour les essais d'avancement sont vecteurs d'inégalités de traitement entre les différentes options. L'USACcgt a demandé et obtenu la mise en place de ce GT afin d'améliorer les préparations aux essais.

- GT création du HCC de la famille Spécialiste de laboratoire :

Les travaux de ce GT ont bien avancé. Une dernière réunion devrait se tenir en septembre, ce qui permettrait de valider les conclusions de ce GT avant la fin de l'année pour une mise en application au 1^{er} janvier 2019.

- Mise en place d'un GT sur les familles de la chaîne graphique :

Ce GT devra prendre en compte les évolutions importantes des technologies et des missions des familles professionnelles Brocheur, Opérateur prépresse, Conducteur de machines d'impression et Reprographe qui ne sont plus complètement en adéquation avec les activités effectuées et les attentes des services. Pour l'USACcgt, l'adaptation de ces fiches professionnelles est une nécessité, l'alternative de fusionner ces professions dans une famille unique à option n'est pas une priorité.

- Point d'information sur la prime de métier des OPA :

Tous les Ouvriers des Parcs et Ateliers de la DGAC bénéficient, à compter du 1er janvier 2018, du montant annuel de la prime de métier au plafond de l'article 2. Après avoir demandé depuis plus de 5 ans l'harmonisation de la prime de métier pour les OPA ICI, l'USACcgt se félicite de cette avancée. Pour autant, elle continue de revendiquer pour **l'ensemble des OPA** l'application du montant plafond de l'article 3, les textes le permettant dès maintenant pour les agents des ESBA. **La gestion des OPA s'améliore progressivement, car depuis 2017 elle s'effectue par le Centre de Gestion des Ouvriers. Il persiste néanmoins quelques problèmes de gestion non réglés depuis la création du SNIA et des progressions de carrières disparates.**

- Point d'information sur les projets de textes statutaires :

L'administration nous informe que la DGAFP vient d'accuser réception des projets relatifs à la carrière des ouvriers de l'État de l'Aviation Civile (qui réunit les OE de la DGAC, ENAC, BEA et Météo France). **Si l'USACcgt n'est pas opposée à la parution au Journal Officiel de textes qui permettraient d'officialiser le statut des Ouvriers d'Etat DGAC/Météo-France, elle les condamne en l'état (voir notre précédente communication et CR de l'INCO du 09 avril sur le sujet).**

Les questions diverses de l'USACcgt :

- Quels seront les effets sur les Ouvriers d'État, concernant le projet Action Publique 2022, qui a été récemment présenté par la Direction de Météo-France ?

L'administration de Météo-France, nous annonce que les directives du programme AP 2022 se traduiront par une baisse de 15% sur l'effectif actuel.

La CGT condamne ce programme (abandon de missions, privatisations, suppressions massives d'emploi et plans sociaux), il est intolérable que Météo-France subisse des plans de restructuration depuis 10 ans. L'effectif de cet établissement est passé de 3700 agents en 2008 à moins de 3000 en 2017 et avec AP 2022, c'est 500 suppressions de poste supplémentaire.

- **Plusieurs problèmes de gestion de carrière et de traitement de salaire nous ont été remontés par les personnels. Quelles sont les mesures que compte prendre l'administration pour palier à ces difficultés ?**

La sous-direction des personnels est consciente des difficultés rencontrées au niveau central ou avec certains services RH de proximité. Elle s'engage à les contacter afin d'améliorer les dysfonctionnements (retard ou irrégularité sur les travaux incommodes, prime de panier non attribuée au SNA/AG).

- **En 2015, l'USACcgt interrogeait l'administration sur la mise en place des nouvelles fiches professionnelles de la famille N° 35 (spécialiste des systèmes informatiques), notamment pour la fiche du HCA. Les documents fournis aux candidats sont vecteurs d'inégalités de traitement entre les différentes options. L'USACcgt demande à nouveau la tenue d'une réunion du pôle de compétence en présence des organisations syndicales afin de trouver une solution pour mettre fin à ces inégalités.**

L'administration propose la création d'un GT famille spécialiste des systèmes d'informatique.

- **Où en est la réflexion de l'administration concernant d'éventuelles évolutions des différentes instances ouvrières (CAO, Commission d'essai...) ?**

Pour les prochaines élections professionnelles, un arrêté du 25 avril 2018 stipule que les CAO EOC et DSAC fusionneront.

- **L'USACcgt demande l'édition d'un bordereau de salaire suite aux réévaluations du point d'indice (0,6 % en mars 2016 et 0,6 % en février 2017)**

Les Ouvriers d'État étant indexés sur le point d'indice depuis 2011, l'administration s'engage à envoyer aux organisations syndicales un barème des taux horaires mis à jour suite aux dernières réévaluations.

- Étonnamment certaines de nos questions, déposées depuis la fin mars, assez basiques comme : le bilan des recrutements 2017, les effectifs ouvrier actuellement en poste à la DGAC et à Météo France... n'ont pas eu de réponse !!!

Avec ce protocole, la DGAC va clairement vers l'externalisation et l'abandon des missions tenues par ses ouvriers d'Etat.

Ce Gouvernement avec son Action Publique 2022 qui vise à redéfinir les politiques publiques détruira 120 000 postes de fonctionnaire d'ici 5 ans. L'avenir des OE dépendra en partie de la contestation et de la mobilisation massive de tous les agents de l'État contre la précarisation de l'emploi dans la Fonction publique.

La CGT syndicat combatif qui recherche les actions intersyndicales, pourrait y mettre un terme avec le soutien des personnels.